



Accord du gouvernement – Rémunération

1. Accord sectoriel

- Un des objectifs poursuivis dans l'accord du gouvernement est la reprise des négociations avec les syndicats policiers en vue de conclure la deuxième phase de l'accord sectoriel pour la police intégrée. Le but poursuivi est renforcer nos services de police et leur accorder le respect qu'ils méritent en rendant le métier de policier plus attractif. L'accord évoque, notamment :

2. Indemnité de fonction pour les agents de quartier

- **Objectif** : Rendre le métier d'agent de quartier plus attractif.
- **Mesures** :
 - Introduction d'une indemnité de fonction spécifique pour les agents de quartier.
 - Les agents de quartier doivent passer davantage de temps sur le terrain et être disponibles en soirée et durant les week-ends.

3. Attractivité de certaines zones de police

- **Objectif** : augmenter l'attractivité de certaines zones de police dans la périphérie de Bruxelles ou de certaines autres zones qui rencontrent des problèmes de capacité.
- **Mesures** : prime pour les zones de la périphérie bruxelloise et analyse de l'introduction de primes pour d'autres zones.

4. Rémunération fonctionnelle

- **Objectif** : Introduire un système de rémunération plus équitable.
- **Mesures** : Rémunération basée sur le grade, les compétences **et** les responsabilités.

En synthèse

L'accord sectoriel vise à renforcer l'attractivité du métier de policier à travers des mesures ciblées, telles que des compensations financières et une rémunération équitable. Ces initiatives contribueront à une police modernisée, respectée et efficace.

Le SNPS se bat pour vos droits – Ensemble nous sommes plus forts !